



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

n° 180-18 C

Objet : RD - Approbation du schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry et demande de subventions

- date de convocation le 19 octobre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-cinq octobre à dix-neuf heures, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune	Emmanuelle Andrevon
Aillon-le-Vieux	
Arith	Pierre Gerard
Barberaz	David Dubonnet - Yvette Fetaz
Barby	Catherine Chappuis
Bassens	Alain Thieffenat
Bellecombe-en-Bauges	Jean-Luc Berthalay
Challes-les-Eaux	Julien Donzel - Daniel Grosjean
Chambéry	Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Henri Dupassieux - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Jean-Pierre Ruffier - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Cognin	Florence Vallin-Balas
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton - Bruno Stellan
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter
La Thuile	
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Leysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Jean-Pierre Beguin à Florence Vallin-Balas - de Marc Chauvin à Daniel Rochaix - de Nathalie Colin-Cocchi à Christine Dioux - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Annick Bonniez - de Marie-José Dussauge à Isabelle Rousseau - de Christian Gogny à Michel Dyen - de Anne Manipoud à Alain Thieffenat - de Marie Perrier à Jean-Pierre Fressoz - de Benoit Perrotton à Sylvie Koska - de Dominique Saint-Pierre à Muriel Jeandet

• conseillers excusés : 10

Céline Barniaudy - François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Jérôme Esquevin - Philippe Gamen - Luc Meunier - Dominique Pommatt - Damien Regairaz

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 25 octobre 2018

délibération n° 180-18 C

objet **RD - Approbation du schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry et demande de subventions**

Luc Berthoud, vice-président chargé de l'agriculture périurbaine, des cours d'eau, du développement durable, des espaces naturels et de la transition énergétique, avec Pierre Hemar, vice-président chargé du tourisme et de l'aménagement du territoire des Bauges, rappelle que depuis la fusion de la Communauté de communes du Cœur des Bauges et de Chambéry métropole le 1^{er} janvier 2017, l'agglomération assure l'entretien et la qualification du réseau de sentiers de promenade et de randonnée inscrits au schéma directeur des sentiers de randonnée du Cœur des Bauges (15 itinéraires et 150 km).

Sur les 24 communes de l'ex-Chambéry métropole, l'agglomération avait engagé un état des lieux en lien avec la Charte forestière de territoire, sans que cette initiative ne constitue pour autant une véritable politique en matière de randonnée. Sur ces 24 communes, les projets et aménagements de sentiers sont réalisés directement par les communes, aboutissant à une offre hétérogène sur l'ensemble du territoire. Des supports de promotion de l'offre ont néanmoins été conçus et promus par l'agglomération (Cartoguide de la randonnée).

L'enjeu sur l'ensemble du territoire de l'agglomération consiste donc à structurer l'offre en matière de randonnée, par l'élaboration puis la mise en œuvre d'un schéma intercommunal cohérent et dédié.

L'activité de randonnée revêt deux principaux enjeux en matière d'attractivité territoriale.

D'une part, en tant qu'activité touristique, la randonnée constitue un des fondamentaux de l'offre touristique de la destination. Cette pratique, en phase avec les attentes des visiteurs en matière de loisirs durables et de *slow tourisme*, doit être qualifiée : entretien, balisage, services, promotion...

Les familles et enfants (scolaires, individuels), au cœur de la stratégie touristique de l'agglomération, sont prioritairement ciblés pour ces loisirs.

Inscrit dans la stratégie de développement touristique adoptée par le Conseil communautaire le 13 juillet 2017, le schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée permet de structurer puis sélectionner les itinéraires en fonction de leur intérêt touristique : géosites, belvédères, vue sur les lacs, beauté des panoramas, intérêt de la faune ou de la flore, activité agritouristique, médiation ludique, disponibilité de refuges ou restaurants. Le schéma vise également à s'adapter aux attentes des clientèles touristiques (bien-être et plaisir, ludisme, découverte et apprentissage, dépassement de soi) en adaptant l'offre en fonction des publics cibles. Le réseau ainsi retenu au schéma directeur est celui qui bénéficiera d'un plan d'actions pluriannuel (2019/2021) en matière d'entretien, d'investissement, de mise en tourisme et de promotion.

De plus, en tant que lien entre les espaces urbains et naturels du territoire, la randonnée permet également de renforcer, par les modes doux, les liaisons et la découverte du milieu et des hommes (fermes, coopératives, artisans...).

Ce schéma s'inscrit en bonne articulation avec les organisations et acteurs présents sur le territoire au titre de la randonnée : le Département de la Savoie (PDIPR (Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée)), le Comité équestre de Savoie (Tour des Bauges équestre), les fédérations et parcs naturels régionaux.

D'autre part, En tant qu'activité de loisir de proximité pour les habitants, la randonnée répond à une attente sociétale d'un accès rapide à la nature, à une demande de promenades thématiques accessibles à tous les publics.

Dans ce cadre, l'agglomération a engagé dès le mois d'octobre 2017 avec ses partenaires, un schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée. Véritable outil de pilotage, le schéma présente un plan d'actions sur trois ans (2019-2021), visant la qualification de 90 itinéraires pédestres, VTT/VAE et équestres dont :

- 22 % sont liés au ludisme et à la découverte,
- 20 % sont liés à la contemplation,

- 38 % sont liés à la multiactivité,
- 14 % sont liés à l'immersion,
- 6 % sont liés à l'itinérance.

L'ensemble du réseau d'itinéraires retenu doit faire l'objet d'une demande d'inscription au PDIPR de la Savoie.

Le plan d'actions 2019/2021 du schéma prévoit également :

- l'entretien courant des sentiers,
- la remise à niveau du balisage,
- l'implantation de panneaux Relais Information Services,
- l'aménagement de parkings,
- l'implantation d'aires de pique-nique,
- la valorisation de belvédères,
- la mise en place d'un dispositif d'interprétation,
- le déploiement des labels « Accueil Vélo » et « Rando Accueil »,
- la création de points de recharge pour VTAE,
- le déploiement de dispositifs de mesure de la fréquentation (éco-compteurs),
- le conventionnement avec les propriétaires dont les parcelles sont traversées par les itinéraires de randonnée,
- la création de produits et services personnalisés en vue de leur commercialisation et promotion.

Le plan de financement pour la mise en œuvre du schéma implique une demande de subvention auprès du Département de la Savoie, au titre de l'appel à projets randonnée 2018 :

DEPENSES (investissement)		MONTANT
Maîtrise d'œuvre et travaux 2019/2021, répartis :		393 439 € HT
Montant Total TTC		472 126,80 € TTC
2019		157 375,60 € TTC
2020		157 375,60 € TTC
2021		157 375,60 € TTC
RECETTES		MONTANT
Montant	Taux	
- Subvention Département de la Savoie – Appel à projets randonnée 2018	75 %	295 079 €
- FCTVA	16,404 %	77 447 €
TOTAL RECETTES		372 526 €
AUTOFINANCEMENT/Reste à charge (2019/2021)		99 600 € TTC
2019		33 200 €
2020		33 200 €
2021		33 200 €

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de sentiers de randonnée,

Vu l'avis de la commission développement touristique du 6 juillet 2018,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry 2019/2021,

Article 2 : **approuve** le plan de financement pluriannuel 2019/2021 tel que présenté,

Article 3 : précise que les crédits nécessaires sont inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements,

Article 4 : sollicite une subvention de 295 079 € auprès du Département de la Savoie, au titre de l'appel à projets randonnée 2018,

Article 5 : approuve la demande d'inscription du réseau d'itinéraires du schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry, au Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée,

Article 6 : autorise le président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 180-18 C

Objet de l'acte :	RD - Approbation du schéma directeur des itinéraires de promenade et de randonnée de Grand Chambéry et demande de subventions
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 5 - Subventions 1 - Demandes de subventions
Date de l'acte :	25 octobre 2018
Annexe :	schema;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20181025-lmc1H21416H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21416H1

Date de transmission en Préfecture :	09 novembre 2018
Date de réception en Préfecture :	09 novembre 2018